



# harcèlement moral au travail et licenciement économique

Par **svalere**, le **06/02/2010** à **11:28**

Bonjour,

Je vous explique la situation.

J'ai été embauché en mai 2001. J'ai toujours été bien vu par mon employeur. En octobre 2008, mon employeur nous a changé de responsable d'agence. Celui-ci ne sait pas me voir et m' a reçu dans son bureau régulièrement pour me faire les reproches suivantes (tu es agressif, méchante, médisante, etc...). Lors de ces entretiens (reçu seul bien évidemment), je lui demande s'il y a des reproches à me faire sur mon travail réponse non au contraire les marges augmente, ton travail est fait correctement.

En mai, son supérieur vient en agence, et je lui explique la situation. Celui-ci au lieu de le garder pour lui. Informe mon nouveau responsable que ce que je lui ai dit. Vous imaginez pour moi ce que cela à put-être. Isolement, mépris, envoie de pic, remarques, etc...

D'ailleurs, je suis allée chez mon médecin pour qu'il me prescrive des anti-dépresseurs.

En juin, celui vient me voir et me dit que si je veux que cela change, je dois m'excuser de ce que j'ai peut dire et lui envoyer un mail avec mes excuses et faire la même chose à son supérieur.

Pour que cela cesse, je m'exécute et fait ce mail.

Ensuite, tout va bien, il ne me reçoit plus dans son bureau, ne me parle pas mais bon cela je m'en fiche.

En Octobre dernier, il me reçoit à nouveau dans son bureau, pour me faire de nouveau les mêmes reproches.

Je craque et mon médecin me met en arrêt. Pendant ce temps il a réussi à mettre tous mes collègues à dos.

conseil de l'inspection du travail de lui envoyer un recommandé pour lui demander de cesser ces agissements à mon égard avec copie à mon employeur.

Suite à ce courrier, notre DRH m'a reçu pour m'entendre. L'entretien, m'a déservit car il y avait partie pris pour mon responsable. aucun impartialité. Tout est fait pour me destabiliser.

Aujourd'hui, je suis en procédure de licenciement économique.

est ce réellement du harcèlement moral. de ce fait, est ce que je peux contester ce licenciement.

Merci de me répondre

Par **miyako**, le **06/02/2010** à **22:29**

Bonsoir,

Le mieux ,c'est de prendre rendez vous avec un syndicat ,soit à l'UnionLocale de votre commune (CFDT ,CGT,FO) OU à la bourse du travail de votre département (Union Départementale des syndicats).

amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH